

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

Description du produit	Piles et batteries rechargeables au lithium-ion		
Identification du produit	Pour l' <i>identification chimique</i> , voir la section 3. Pour la <i>liste des NNO</i> , voir la section 16.		
Fabricant	Ultralife Corporation	Personne à	ChemTrec
Nom/Adresse	2000 Technology Parkway Newark, New York 14513	contacter en cas d'urgence accessible 24 heures sur 24	800-424-9300 (États-Unis) 703-527-3887 (International)
Contact technique	800-332-5000	Date de publication	23 MAI 2002
Élaboré par	Dave Gould	Date de révision :	05 JUIN 2026

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

REMARQUE : Ce produit à batterie Ultralife répond à la définition d'un article. Dans le cadre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), les « articles » tels que définis dans la norme de communication des dangers (29 CFR 1910.1200) de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail (Occupational Safety and Health Administration, OSHA) des États-Unis d'Amérique, ou par une définition similaire, ne relèvent pas de la portée du système. [Rév. 2 (2007) Partie 1.3.2.1.1]

Les matériaux contenus dans ce produit ne peuvent représenter les dangers identifiés ci-dessous que si l'intégrité de la pile ou de la batterie est compromise ou si celle-ci subit un abus physique ou électrique.

Classification SGH

Irritation cutanée (catégorie 2)

Sensation cutanée (catégorie 1)

Irritation des yeux (catégorie 2)

Toxicité pour un seul organe cible, exposition unique (catégorie 3)

Cancérogène (catégorie 1B)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les mises en garde

Pictogramme



Mention d'avertissement – DANGER

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H350 Peut causer le cancer

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Mises en garde**

P280 Porter des gants/des vêtements/des lunettes/des masques de protection.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur/médecin en cas de malaise.

P302 + P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver délicatement et abondamment à l'eau et au savon.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissement.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne vers une source d'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.

P362 + P352 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

Classification SIMDUT

D2A Matière très toxique provoquant d'autres effets toxiques

Cancérogène

D2B Matière toxique provoquant d'autres effets toxiques

Irritant modéré pour la peau

Sensibilisant cutané

Irritant respiratoire modéré

Irritant modéré pour les yeux

Classification OSHA

Dangereux

Classification SIMD

Risque pour la santé : 2

Dangers chroniques : 0

Inflammabilité : 2

Dangers physiques : 0

Remarques supplémentaires :

- Ne pas ouvrir ni démonter.
- Ne pas exposer au feu ni à une flamme nue.
- Ne pas mélanger avec des batteries de différentes tailles, compositions chimiques ou de différents types.
- Ne pas percer, déformer, incinérer ou chauffer à plus de 85 °C (185 °F).

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 3 - COMPOSITION - DONNÉES SUR LES COMPOSANTS****Type d'oxyde de lithium-cobalt :**

12041-2100-01, 12041-2100-02, 12041-2100-03, A3307643, S00072, S00112, S00145, S00225, S00245, S00273, S00301, S00304, S00314, S00345, S00346, UBBL02, UBBL03, UBBL06, UBBL08, UBBL09/B, UBBL10, UBBL10/B, UBBL18, UBBL19, UBBL20, UBBL21, UBBL22, UBBL23, UBBL24, UBBL25, UBBL26, UBBL27, UBBL29, UBBL29/B, UBBL31, UBBL35, UBBL64, UBBL65, UBBP01, UBP001, UBP002, UBP010.

Dans des conditions d'utilisation normales, les piles et batteries n'émettent pas de substances dangereuses ou réglementées.

Composant	Numéro CAS	Numéro EINECS	Pourcentage (%) en poids
Oxyde de lithium-cobalt	12190-79-3	S.O.	10-45
Graphite	7440-44-0	S.O.	5-20
Carbonate d'éthylène – Solvant	96-49-1	S.O.	3-6
Carbonate de diéthyle – Solvant	105-58-8	203-311-1	3-6
Hexafluorophosphate de lithium – Sel	21324-40-3	S.O.	1-5

Selon la configuration du produit, les composants utilisés pour assembler les blocs-piles (par exemple, les boîtiers, les composants électroniques et le câblage), ceux-ci peuvent contenir des matières dangereuses supplémentaires, telles que la soudure au plomb.

SECTION 3 (suite) - COMPOSITION - DONNÉES SUR LES COMPOSANTS**Type de lithium-nickel-cobalt-aluminium :**

1009761, 12041-2200-01, 12041-2200-02, 12041-2200-03, 12041-2400-01, 12041-2400-02, 12041-2400-03, 12041-2420-02, 12500-2500, 12500-2600-XX, 299-0600, 817724-6, SCP0570008, SCP0570117, UBBL02-01, UBBL02-01-CB, UBBL06-01, UBBL06-02, UBBL08-01, UBBL10-01, UBBL10-01-CB, UBBL13, UBBL13-01, UBBL13-01-CB, UBBL34, UBBL36, UBBL38, UBBL39, UBBL62, UBBP06, M975158Axxx, 14002-0214-01, 14002-0214-02, 14035-4010-01, 14035-4010-02, 14035-5050-01, 14035-5050-02.

Dans des conditions d'utilisation normales, les piles et batteries n'émettent pas de substances dangereuses ou réglementées.

Composant	Numéro CAS	Numéro EINECS	Pourcentage (%) en poids
Oxyde de lithium-nickel-cobalt-aluminium	193214-24-3	S.O.	10-45
Graphite	7440-44-0	S.O.	5-20
Carbonate d'éthylène – Solvant	96-49-1	S.O.	3-6
Carbonate de diéthyle – Solvant	105-58-8	203-311-1	3-6
Hexafluorophosphate de lithium – Sel	21324-40-3	S.O.	1-5

Selon la configuration du produit, les composants utilisés pour assembler les blocs-piles (par exemple, les boîtiers, les composants électroniques et le câblage), ceux-ci peuvent contenir des matières dangereuses supplémentaires, telles que la soudure au plomb.

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 3 (suite) - COMPOSITION - DONNÉES SUR LES COMPOSANTS****Type de lithium-nickel-manganèse-cobalt :**

S00209, S00216, S00319, S00335, S00343, S00344, UBBL05, UBBL07, 1804-300-000.

Dans des conditions d'utilisation normales, les piles et batteries n'émettent pas de substances dangereuses ou réglementées.

Composant	Numéro CAS	Numéro EINECS	Pourcentage (%) en poids
Oxyde de lithium-nickel-manganèse-cobalt	346417-97-8	S.O.	10-45
Graphite	7440-44-0	S.O.	5-20
Carbonate d'éthylène – Solvant	96-49-1	S.O.	3-6
Carbonate de diéthyle – Solvant	105-58-8	203-311-1	3-6
Hexafluorophosphate de lithium – Sel	21324-40-3	S.O.	1-5

Selon la configuration du produit, les composants utilisés pour assembler les blocs-piles (par exemple, les boîtiers, les composants électroniques et le câblage), ceux-ci peuvent contenir des matières dangereuses supplémentaires, telles que la soudure au plomb.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

Inhalation	<ul style="list-style-type: none">Éviter d'inhaler les gaz évacués.Déplacer immédiatement la victime vers une source d'air frais.Si la respiration est difficile, demander des soins médicaux d'urgence.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none">Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison local
Contact avec la peau	<ul style="list-style-type: none">L'exposition à des matériaux provenant d'une pile ou d'une batterie brisée ou endommagée de quelque autre façon peut provoquer une irritation de la peau.Rincer immédiatement à l'eau et laver la zone touchée avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">L'exposition à des matériaux provenant d'une pile ou d'une batterie brisée ou endommagée de quelque autre façon peut provoquer une irritation des yeux.Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes; consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	<ul style="list-style-type: none">De grandes quantités d'eau froide ou de mousse à base d'eau peuvent être utilisées pour refroidir les piles ou les batteries en combustion. Ne pas utiliser d'eau tiède ou chaude.Un extincteur au dioxyde de carbone (CO₂) s'avère aussi efficace.En ce qui concerne les incendies mettant en jeu du lithium métal exposé et brut (caractérisé par des flammes d'un rouge vif), utiliser uniquement des extincteurs en métal (classe D).Ne pas utiliser de système d'extinction au halon.
---------------------	--

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive si des piles ou des batteries sont impliqués dans un incendie.• Des vêtements de protection complets destinés à la lutte contre l'incendie sont nécessaires.• En cas d'extinction avec de l'eau, la prudence est de mise, car des projections de particules de lithium peuvent s'échapper du feu
Risque inhabituel d'incendie et d'explosion	<ul style="list-style-type: none">• Les piles ou batteries endommagées, ouvertes ou exposées à une chaleur excessive/un feu excessif peuvent s'enflammer ou laisser échapper des vapeurs organiques potentiellement dangereuses.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- En cas d'écrasement d'une pile ou d'une batterie, entraînant la libération de son contenu, des gants en caoutchouc doivent être utilisés pour manipuler tous les composants de la batterie.
- Éviter d'inhaler les vapeurs qui peuvent être émises.
- Les batteries endommagées qui ne sont ni chaudes ni brûlantes doivent être placées dans un sac en plastique ou un récipient hermétique.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<ul style="list-style-type: none">• Les batteries sont conçues pour être rechargées. Toutefois, la mauvaise charge d'une pile ou d'une batterie peut provoquer une flamme ou une fuite du produit. Utiliser uniquement des chargeurs et des procédures approuvés.• Ne jamais démonter une batterie ou contourner un dispositif de sécurité.• Un court-circuit plus que provisoire entraînera une perte de tension temporaire de la batterie jusqu'à ce qu'elle soit soumise à une charge. Les batteries sont équipées de fusibles réarmables qui peuvent être réactivés par l'application d'une charge à la batterie.• Un court-circuit prolongé crée des températures élevées dans la pile.• Des températures élevées peuvent provoquer des brûlures de la peau ou provoquer l'inflammation de la pile.• Éviter d'inverser la polarité de la batterie à l'intérieur de l'assemblage. Cela pourrait provoquer une flamme ou une fuite de la pile.
---	--

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conditions de stockage sûr et incompatibilité	<ul style="list-style-type: none"> Les batteries doivent être séparées des autres matériaux et stockées dans une structure non combustible et bien aérée, avec suffisamment d'espace entre les parois et les blocs de batteries. Ne pas placer les batteries près d'un appareil de chauffage, ni les exposer à la lumière directe du soleil pendant de longues périodes. Ne pas stocker les batteries à une température supérieure à 60 °C (140 °F) ou inférieure à -20 °C (-4 °F). Conserver les batteries dans un endroit frais (inférieur à 25°C (77 °F)), sec et soumis à de faibles variations de température. Des températures élevées peuvent entraîner une réduction de la durée de vie de la batterie. L'exposition de la batterie à des températures supérieures à 130° °C (266 °F) entraînera l'évacuation de liquides et de gaz inflammables. Ne pas stocker les batteries d'une façon pouvant permettre aux bornes d'être court-circuitées.
---	---

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE	
Contrôles d'ingénierie et méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> Dans des conditions d'utilisation normales, les batteries n'émettent pas de substances dangereuses ou réglementées. Aucun contrôle d'ingénierie n'est requis pour la manipulation des batteries non endommagées.
Équipement de protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> L'équipement de protection individuelle utilisé pour les batteries endommagées doit inclure des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de sécurité. En cas d'incendie, il est recommandé de porter un ARA, ainsi que des vêtements extérieurs de protection thermique.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
Aspect	Pile ou bloc-batterie cylindrique	LSE/LIE	Sans objet
Odeur	Aucune	Pression de vapeur	Sans objet
Seuil olfactif	Sans objet	Densité de vapeur	Sans objet
pH	Sans objet	Densité relative	Indisponible
Point de fusion	Indisponible	Solubilité	Sans objet
Point d'ébullition	Indisponible	Coefficient de partage	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet	Température d'auto-inflammation	Indisponible
Taux d'évaporation	Sans objet	Température de décomposition	Indisponible
Inflammabilité	Sans objet	Viscosité	Sans objet

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Stabilité :	Stable
Polymérisation dangereuse :	N'aura pas lieu
Conditions à éviter :	Surcharge prolongée et/ou surchauffe. Il n'est pas recommandé de stocker ce produit à une température supérieure à 60°C (140°F).
Décomposition dangereuse :	Monoxyde de carbone (CO) et Fluorure d'hydrogène (FH)
Réactivité :	Les batteries non déchargées endommagées contiennent du lithium élémentaire qui réagit à l'eau. Cette réaction dégage de la chaleur et du gaz hydrogène

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
<ul style="list-style-type: none">Aucun impact toxicologique n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.Les électrolytes contenus dans cette pile ou batterie peuvent irriter les yeux à tout contact.Le contact prolongé des électrolytes avec le tissu pulmonaire, la peau ou les muqueuses peut provoquer une irritation.Les renseignements détaillés concernant la sensibilisation, la cancérogénicité, la mutagénicité ou la toxicité pour la reproduction liées aux composants internes des piles ou des batteries n'ont pas été inclus dans le présent document.
Références cancérigènes
1. Programme national de toxicologie (NTP) : Non
2. Monographies du CIRC : Non
3. OSHA : Non

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
<ul style="list-style-type: none">Aucun impact écologique prévu dans des conditions normales d'utilisation.Les renseignements sur l'impact écologique des composants internes des piles ou des batteries n'ont pas été inclus dans le présent document.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Ne pas jeter au feu. Les réglementations relatives à l'élimination des batteries varient selon les pays, les États/provinces et les localités. L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur.
Ces batteries contiennent des matériaux recyclables, et le recyclage est préférable à l'élimination.

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Les piles et batteries primaires au lithium métal et les piles et batteries au lithium-ion d'Ultralife sont classées et réglementées comme des marchandises dangereuses de classe 9 (également appelées « matières dangereuses » aux États-Unis) par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association internationale du transport aérien (IATA), l'Organisation maritime internationale (OMI) et de nombreuses agences gouvernementales telles que le ministère américain des Transports (DOT). Ces organisations et organismes publient des règlements qui contiennent des exigences détaillées en matière d'emballage, de marquage, d'étiquetage, de documentation et de formation qui doivent être respectées lors de l'offre (expédition) des piles et batteries d'Ultralife dans le cadre du transport. **Toutefois, les petites piles et les batteries ne sont pas soumises à certaines dispositions de la réglementation (par exemple, l'étiquetage de la classe 9 et les spécifications de l'ONU relatives aux emballages) si elles répondent à des exigences particulières.** La réglementation est fondée sur les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses et sur le Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU. **Ces réglementations s'appliquent également aux expéditions de piles et de batteries qui sont emballées ou contenues dans des équipements.** Le non-respect de ces réglementations peut entraîner des sanctions civiles ou pénales importantes.

Les réglementations sur les marchandises dangereuses exigent que chaque modèle de pile et de batterie soit soumis aux épreuves de la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU avant d'être proposé au transport.

Les piles et batteries approuvées, de niveau production, fabriquées et assemblées par Ultralife ont été testées conformément à la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU et ont subi les épreuves T1 à T8.

Les batteries ou blocs-piles fabriqués par d'autres parties en utilisant les piles d'Ultralife doivent être soumis aux épreuves contenues dans la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU.

Remarque importante concernant les prototypes de piles et de batteries

Ultralife Corporation est autorisée à expédier des prototypes de piles et de batteries en tant que matières dangereuses/marchandises dangereuses de classe 9, conformément aux exigences contenues dans l'approbation d'une autorité compétente fournies par le département des Transports des États-Unis. Il est interdit aux destinataires de ces envois de les réexpédier, à moins qu'ils n'aient reçu une approbation similaire de la part de l'autorité compétente.

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)				
Classification air, mer et terre	ONU 3480, Batteries au lithium-ion ONU 3481, Batteries au lithium-ion, contenues dans l'équipement ONU 3481, Batteries au lithium-ion, emballées avec l'équipement			
Directives de l'IATA relatives à l'emballage				
ONU3480 Batteries au lithium-ion : PI965 Section IA batteries de plus de 100 Wh ou pile unique de plus de 20 Wh. Section IB batteries de moins de 100 Wh ou pile unique de moins de 20 Wh -. Section II batteries de moins de 100 Wh ou pile unique de moins de 20 Wh - 2 batteries au maximum				
ONU3481 Batteries lithium-ion, contenues dans l'équipement PI967 Section I batteries de plus de 100 Wh ou pile unique de plus de 20 Wh. Section II batteries de moins de 100 Wh ou pile unique de moins de 20 Wh Batteries au lithium-ion, emballées avec l'équipement PI966 Section I batteries de plus de 100 Wh ou pile unique de plus de 20 Wh. Section II batteries de moins de 100 Wh ou piles uniques de moins de 20 Wh				
Classe de danger	9	Code-tunnel	E	
Lieu d'arrimage	A	Polluant marin	Non	

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
ÉTATS-UNIS	Norme de communication des dangers (29 CFR 1910.1200)	Article
	CERCLA SECTION 304 Substances dangereuses	S.O.
	EPCRA SECTION 302 Substance extrêmement dangereuse	S.O.
	EPCRA SECTION 313 Inventaire des rejets toxiques	S.O.
	EPCRA SECTION 312	S.O.
	Composants figurant dans l'inventaire de la loi américaine relative au contrôle des substances toxiques (TSCA)	Oui
	Classification de la proposition 65 de la Californie	Aucune
UE	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (REACH) 1907/2006	Article
	Directive européenne RoHS2 2011/65/UE	Sans objet
	Directive européenne DEEE 2012/19/UE Remarque : s'applique aux piles et batteries incorporées dans les équipements électriques et électroniques, lorsque ces équipements deviennent des déchets.	Voir la remarque

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

En cas de retour d'un produit à un service d'Ultralife, consultez les réglementations pertinentes concernant la manipulation, l'emballage, l'étiquetage et le transport.

Pour les produits UBBL29 et UBBL29/B

Finition de la batterie externe - FDS de référence pour Sherwin Williams MIL-DTL-64159 (environ 8 grammes)

Revêtement en PCB – FDS de référence pour l'aérosol de Humiseal 1B73 (environ 0,6 gramme)

Piles au lithium-ion – FDS de référence pour les piles au lithium-ion à base de cobalt de Molicec (environ 768 grammes)

Pour les produits UBBL31

Matériau du boîtier de la batterie - FDS de référence pour Sabic Noryl^{MD} N190X-701 (environ 132 grammes)

Revêtement en PCB – FDS de référence pour l'aérosol de Humiseal 1B73 (environ 0,6 gramme)

Piles au lithium-ion – FDS de référence pour les piles au lithium-ion à base de cobalt de Molicec (environ 1 152 grammes)

Liste des numéros de NNO

6140-01-553-3527 (pour UBBL02, UBBL02-01)

6140-01-620-0555 (pour UBBL03)

6140-01-542-4380 (pour UBBL06)

6140-01-590-4132 (pour UBBL07)

6140-01-580-6190 (pour UBBL08)

6140-01-620-8528 (pour UBBL09/B)

6140-01-554-2347 (pour UBBL10, UBBL10-01)

6140-01-611-0192 (pour UBBL13, UBBL13-01)

6140-01-625-9659 (pour UBBL13-01)

6140-01-573-4968 (pour UBBL29)

6140-01-583-0570 (pour UBBL29/B)

6140-01-573-6374 (pour UBBL31)

6140-01-625-7254 (pour UBBL35)

6140-01-592-5521 (pour A3307643-1)

6140-01-592-5521 (pour 1009761)

6140-01-551-8898 (pour 12041-2100-01)

6140-01-548-7566 (pour 12041-2100-02)

6140-01-628-0941 (pour 12041-2100-03)

6140-01-612-9653 (pour 12041-2200-01)

6140-01-548-7566 (pour 12041-2200-02)

6140-01-548-7566 (pour 12041-2400-02)

6140-01-678-7176 (pour 12500-2500-02)

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans les présentes sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les utilisateurs doivent considérer ces données uniquement comme un complément à d'autres informations qu'ils ont recueillies et doivent déterminer de façon indépendante la pertinence et l'exhaustivité des informations provenant de toutes les sources pour assurer l'utilisation et l'élimination appropriées de ces matériaux ainsi que la sécurité et la santé des employés et des clients.

Historique des révisions

Révision	Description	N° DCR	Date
BJ	Ajout des références S00345 et S00346.	26-0068	05 JUIN 2026

Approbations requises

Auteur	Ryan Ehmann	Date: 05 JUIN 2026
--------	-------------	-----------------------

TOUTE PHOTOCOPIE DOIT PORTER SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT